



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053

HARIS DECEMBRE 2022

Numéro 008



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

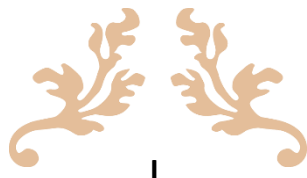
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°008 Décembre 2022

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES,
Université Félix Houphouët-
Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Maitre-assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Maître-assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences
Études germaniques,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

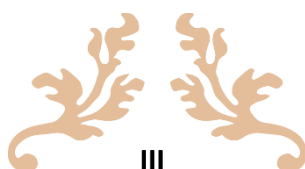
-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-AKROBOU Agba Ezéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-CAMARA Moritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

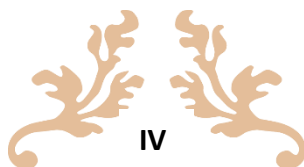
-GUESSAN Benoit, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-N'Guessan Mohamed, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-Ernest YAOBI, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

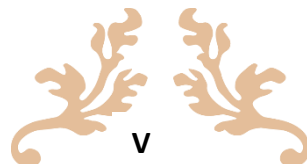
-GOLE Antoine, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-BAMBA Abdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Serges MEYE NDONG

La Défense Nationale Gabonaise : Acteurs, Enjeux et Évolution.....7-24

Youssef FOFANA & Donissongui TUO

Chaos in Nuruddin Farah's *Knots*.....25-36

Hervé Landry COULIBALY & Zième KAM

Coopération transfrontalière entre la province de la Kossi (Burkina Faso) et le cercle de Tominian (Mali) : un début de contribution à l'intégration ouest-africaine (1989-2018).....37-55

Ange Simplicite BOUKINDA

Le Centre du Commerce International de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT) : un pan méconnu des relations commerciales internationales (1964-1967)56-71

SERIKPA Bossé Aziz Devaloir

Le soutien de l'ONU aux initiatives franco-africaines de résolution du conflit ivoirien (2003-2006).....72-87

DAHE Youldé Stéphane

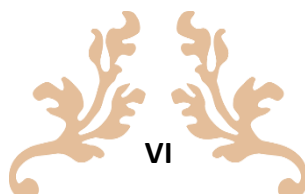
Les enjeux socio-politiques du néonationalisme machiavélien à l'épreuve de la mondialisation : quel avantage pour l'Afrique ?.....88-104

Amadou CAMARA

La lutte contre le terrorisme au Sahel : Quand la Diplomatie Sécuritaire montre ses limites.....105-115

Maura David

Les toponymes en politique au Nord-Cameroun : essai d'analyse comparée de l'usage des toponymes sous les régimes politiques d'Ahmadou Ahidjo (1958-1982) et de Paul Biya (depuis 1982).....116-129





La lutte contre le terrorisme au Sahel : Quand la Diplomatie Sécuroitaire montre ses limites

Dr. Amadou CAMARA

Département Histoire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Email : amadouca07@gmail.com

Résumé

Présenté comme l'un des maux de notre époque, le terrorisme au Sahel fait souvent la une des médias. L'attention qu'il suscite resurgit de façon récurrente. De par l'ampleur de ses actions, aucun pays n'est dans le contexte de la mondialisation à l'abri de ce phénomène. Basée sur une méthode descriptive analytique, la présente étude a pour objet de mettre la lumière sur la problématique de la lutte contre ce phénomène en convoquant l'histoire pour mieux cerner l'origine de ce fléau dans la région du Sahel ensuite évoquer les dispositifs des pays concernés et des acteurs impliqués dans la lutte contre le terrorisme notamment l'ONU et l'UA. La réflexion a conclu que l'origine du terrorisme est complexe et variée d'autant plus qu'elle varie d'un pays à l'autre et chaque piste de solutions proposée dans cette étude doit prendre en compte cette complexité. Il est en effet évident que les mécanismes de lutte contre le phénomène terroriste au Sahel soient renforcés ou améliorés en comptant avant tout sur la coopération entre les Etats africains.

Mots clés : Terrorisme, Sahel, ONU, UA, Coopération, Mondialisation.

Abstract

Presented as one of the evils of our time, terrorism in the Sahel often makes the headlines. The attention it arouses resurfaces repeatedly. Due to the scale of its actions, no country is in the context of globalization immune to this phenomenon. Based on an analytical descriptive method, the purpose of this study is to shed light on the problem of the fight against this phenomenon by summoning history to better understand the origin of this scourge in the Sahel region, then to evoke the devices of the countries concerned and actors involved in the fight against terrorism, in particular the UN and the AU. The reflection concluded that the origin of terrorism is complex and varied, especially since it varies from one country to another, and each possible solution proposed in this study must take this complexity into account. It is indeed obvious that the mechanisms for combating the terrorist phenomenon in the Sahel should be strengthened or improved by relying above all on cooperation between African States.

Keywords: Terrorism, Sahel, UN, AU, Cooperation, Globalization.

Introduction

Le concept de terrorisme est difficile à appréhender et constitue une gageure intellectuelle saisissante. Bien que familier, le mot est « mystérieux » et controversé, utilisé pour signifier des situations hétérogènes et disparates. Il n'existe toujours pas du terrorisme une perception unique, ni une définition recueillant l'assentiment général. Le mot terrorisme serait l'un de ces concepts que l'on croit connaître de prime abord mais qui se révèlent, à la réflexion et une fois que la question de leur signification posée, bien difficile à circonscrire. Il s'agit là d'une notion diffuse, aussi fuyante que complexe. Le mot n'a pas un sens constant et n'a pas couvert, selon les époques, les mêmes réalités.

Historiquement, le concept de terrorisme est apparu dans la langue française pour désigner la Terreur robespierriste des années 1793-94 (M. Jacquemain, 2007, p. 89). Ce fut là, pendant très longtemps, le seul ou à tout le moins le principal usage du mot. L'étymologie présente en effet ici un double intérêt : d'une part, elle montre que le terrorisme peut constituer une politique d'Etat à l'encontre de sa propre population, y compris d'un Etat démocratiquement légitime selon les critères de son époque ; d'autre part, elle souligne que le mot est né dans un contexte non problématique puisque le terme de « terreur » était revendiqué à l'époque par le pouvoir lui-même.

Au milieu du vingtième siècle, le mot terroriste a enregistré une révolution qui lui donne un sens tout à fait contraire du qualificatif qui lui était attribué auparavant. Il désigne ainsi l'adversaire. Jacquemain Marc ne disait-il pas que : « durant la seconde guerre mondiale, le terme fut d'ailleurs utilisé abondamment par les troupes d'occupation allemandes pour désigner les sabotages ou assassinats commis par ceux que l'histoire retiendra comme des "résistants". » (M. Jacquemain, 2007, p. 89).

À un certain niveau, il est par conséquent facile de décrire et de comprendre ce qu'est le terrorisme. Le paragraphe 3 de l'article premier de la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme dispose que, est « Acte terroriste » :

Tout acte ou menace d'acte en violation des lois pénales de l'Etat Partie susceptible de mettre en danger la vie, l'intégrité physique, les libertés d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui occasionne ou peut occasionner des dommages aux biens privés ou public, aux ressources naturelles, à l'environnement ou au patrimoine culturel, et commis dans l'intention. (A. Gasmi, et al., 2019, p. 72).

Les événements du 11 septembre 2001 à New York et Washington ont par ailleurs marqué un tournant majeur quant à la place du terrorisme dans les préoccupations internationales. De nos jours, l'ampleur des attaques terroristes en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique fait de ce phénomène, la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationale.

En Afrique, le terrorisme constitue une réalité et une menace grave à la paix et à la sécurité des populations. Il est incarné par des groupes connus dans chacune des régions du continent¹. L'aspect le plus terrifiant du terrorisme, est qu'il frappe souvent des victimes qui ne sont pas directement liées au système politique ou à l'idéologie vers lesquels se dirigent en fait ces attaques. Tout terrorisme, même international, a cependant des racines locales. Il se nourrit avant tout des problèmes propres

¹ Les *Chababs* en Somalie, au Kenya et dans tous les pays de la Corne et de l'Est ; *Boko Haram* au Nigeria et dans les pays du bassin du lac Tchad ; *Al Qaïda* au Maghreb islamique (AQMI) et ses nouveaux démembrements plus ou moins autonomisés au Mali et dans tout le Sahel ; le Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Ansar Dine ; et tous les groupes armés qui prolifèrent en Libye et dans le reste de l'Afrique du Nord, se réclamant qui d'Al-Qaïda, qui de l'Etat islamique.

à un pays ou à une région du monde.

Ainsi se pose la question de savoir : comment le Sahel, une région si enclavée est-elle devenue le nid du terrorisme au point de susciter la naissance de plusieurs mouvements ? Quels sont les dispositifs des organismes internationaux pour une éradication effective du phénomène du terrorisme ? Quelles sont les perspectives pour une lutte efficace contre le terrorisme ?

Méthodologie de recherche

Pour répondre aux différentes questions posées, la présente étude repose sur la méthodologie descriptive analytique, en décrivant les éléments de la recherche que sont la genèse du terrorisme au Sahel, les Organisations internationales et la lutte contre ce phénomène et des pistes à expérimenter. Cette approche analytique va nous permettre de mettre en exergue les bienfondés de la recrudescence du phénomène terroriste dans cette région, en soulignant d'une part les mécanismes des organismes internationaux notamment l'ONU et UA. D'autre part, nous mettrons l'accent sur les perspectives pour une lutte efficace contre le terrorisme au Sahel.

1. Genèse du terrorisme au Sahel

Les origines du terrorisme au Sahel sont conceptualisées dans le cadre de la montée en puissance de ce phénomène qui plonge ses racines dans la profondeur des âges. Devenu ces vingt dernières années la préoccupation pour les autorités, les populations et les autres acteurs, l'unanimité ne se manifeste cependant pas autour de la genèse du terrorisme d'autant plus que les causes varient d'un pays à un autre ou d'une région à une autre. Autrement dit, le terroriste est un phénomène très complexe qui peut avoir des motivations très diverses. Il peut avoir des sources dans la criminalité, la quête de l'argent facile, la drogue, la radicalisation, l'exclusion sociale ou économique, etc.

Néanmoins, depuis le 11 septembre 2001, de nombreux analystes et hommes politiques notamment américains ont

établi une corrélation entre la pauvreté et ce fléau. Or, le Sahel², bien qu'il soit une région riche en ressources naturelles, sa population figure parmi les plus pauvres du monde. Cette situation s'explique par la forte dépendance de l'économie des pays de cette région en ressources naturelles particulièrement le pétrole. La chute des cours a un impact direct sur l'économie de la quasi-totalité de ces pays ce qui entraîne une situation de pauvreté chronique des populations.

En effet, une population qui vit dans la misère et fragilisée, succombe facilement à la démagogie de l'extrémisme et à ses promesses chimériques et bascule dans le terrorisme. Autrement, la kalachnikov étant la puissance devant laquelle tout le monde obéit, la population, victime de chômage, de la marginalisation, de l'injustice est constamment tentée de s'engager dans les rangs des groupes armés tantôt par conviction, tantôt par opportunisme. Le livre blanc du UNFPA décrit cette situation de façon saisissante :

Dans un Sahel affaibli du fait de sa mauvaise insertion dans l'économie mondiale, la tentation est forte pour certains groupes sociaux en compétition pour le contrôle des ressources qui se raréfient de contester l'autorité de l'Etat. La tentation est encore plus forte lorsque prévaut, aux yeux de ces groupes, une mauvaise gouvernance qui accentue les

² Le terme Sahel signifie rivage en arabe. Il était utilisé par les chroniqueurs arabes médiévaux pour décrire le rivage méridional de cet autre océan qu'est le Sahara. Le Sahel est donc la lisière du Sahara ; il est caractérisé par l'aridité et l'irrégularité des conditions biogéographiques. Il est en effet une zone éco-climatique qui traverse toute l'Afrique moyenne, au nord de l'équateur, entre le désert proprement dit, c'est-à-dire le Sahara, et la savane de type soudanien. [...] c'est une bande qui court de l'Atlantique à la mer Rouge. Toutefois, les pays du Sahel sont confrontés à toute une série de problèmes : présence de zones de combats et l'exposition en première ligne d'unités militaires, distances importantes entre ces zones et les juridictions compétentes, problèmes de matériel, culture judiciaire encore insuffisamment développée dans certaines institutions, moyens de fonctionnement limités pour les juridictions.

inégalités dites horizontales. De ce fait, l'usage de la violence à des fins de renversement de l'ordre politique n'est pas surprenant.(UNFPA, 2021, p. 19).

Le Sahel est de nos jours devenu un épice de du terrorisme. Certains pays de cette région font face à des attaques quasi quotidiennes qui occasionnent des pertes en vies humaines, le déplacement des populations, la destruction des structures administratives, scolaires et sanitaires. Toutefois, les groupes terroristes actuels ont des ambitions plus larges que la simple terreur, des ambitions territoriales, politiques (créations d'entités mondiales). Ces groupes peuvent avoir une force d'attraction à l'égard d'un nombre important de jeunes, à travers les frontières.

Il s'agit d'une véritable menace transnationale voire transcontinentale. Dans cette optique, Ousmane Tanor Dieng cité par E.H.A. Thiam affirmait que : « même si ce n'est pas un défi nouveau, le terrorisme est devenu, dans un contexte d'instantanéité et de mondialisation de l'information, une menace globale qui étend ses tentacules aux quatre coins du monde ». (E.H.A. Thiam, 2017, p. 3).

2. Les Organisations internationales et la lutte contre le terrorisme : l'ONU et l'UA

2.1. L'ONU et la question du terrorisme au Sahel

L'engagement de l'Organisation des Nations unies dans la lutte contre le terrorisme a fréquemment été mis en cause dans le passé. On a ainsi souvent reproché à l'Organisation mondiale une approche de ce phénomène trop centrée sur ses causes plutôt que sur les moyens de le combattre. On l'a également accusée de faire preuve de tolérance à l'égard de certaines formes de violence lorsque l'Assemblée générale rappelait la légitimité des actes des mouvements de libération nationale et son refus de les assimiler au terrorisme. (P. Klein, 2017, p. 134).

À la veille de la fin de la guerre froide, cependant, cette approche a évolué de façon radicale par l'adoption en 1985 par l'Assemblée générale d'une résolution qualifiant sans restriction de « criminels » tous les actes terroristes. Ce rôle s'est encore accentué à la suite des attentats du 11 septembre 2001, qui ont amené le Conseil de sécurité à donner un niveau de priorité sans précédent à cette question sur son agenda. Autrement dit, depuis le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme est devenue l'aiguillon de la politique étrangère de plusieurs États et de plusieurs organisations internationales.

L'Agence France presse citée par le Soleil n'affirmait-elle pas que : « le secrétaire général considère la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent comme l'une des plus grandes priorités de l'Onu pour faire face à une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales ». (Soleil, 2017, p. 17).

En Afrique de Ouest notamment au Sahel, les Nations unies ont coopéré avec les États de cette région dans la lutte contre le terrorisme et son éradication. Certains mécanismes ayant été adoptés par les Nations unies et les nationaux à travers la CEDEAO ou le G5 Sahel, pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie contre les djihadistes, qui représentent les plus grands défis pour les pays de la région.

La résolution 1373 du 28 décembre 2001 du Conseil de sécurité déclarait que la question du financement du terrorisme était une question extraordinaire et demandait une décision en vertu du Chapitre VII de la Charte. L'Organisation des Nations unies appelle tous les États membres, à prendre des mesures et à ratifier tous les instruments de lutte contre le phénomène du terrorisme, en particulier ceux qui érigent en infraction tel que la convention de 1999, pour la lutte contre le financement du terrorisme (M.I., Kanté, 2019, p. 103).

En effet, dans son combat pour la paix et la sécurité internationale, l'ONU a pris une série d'initiatives afin de rétablir

la sécurité dans le Sahel. Dans cette dynamique, un coordinateur régional des affaires humanitaires a été nommé en 2012 pour la préparation et la coordination de la région et organisé une série de réunions sur le contrôle des frontières au Sahel, une déclaration aussi a été publiée le 10 décembre 2012, qui prévoyait la nécessité de s'attaquer efficacement aux problèmes interdépendants auxquels la région du Sahel est confrontée.

La réponse des Nations unies aux divers défis posés par les groupes terroristes dans la région a été forte dans un large éventail d'activités, allant de la promotion du développement à la bonne gouvernance, à la règle des droits de l'homme.

Le terrorisme, en tant que violation des principes d'ordre public, ainsi que des droits de l'homme, va à l'encontre des objectifs et des principes des Nations unies, qui prennent des mesures concrètes pour faire face à la menace terroriste. Dans le cas des menaces terroristes sur le Sahel, la mission de maintien de la paix des Nations unies a soutenu l'état de droit au Mali, en instaurant des mesures temporaires de stabilité et de sécurité. Ainsi que des institutions de sécurité au Mali, au Niger, au Burkina Faso. La mission des Nations unies au Mali, continue d'œuvrer pour le seul objectif d'apporter la paix et la stabilité dans ce pays.

2.2. L'UA et la question du terrorisme au Sahel

La problématique de la lutte contre le terrorisme au Sahel se révèle avec acuité. A l'instar de l'Organisation des Nations unies, l'ampleur des attentats du 11 septembre 2001 a mené l'Union africaine à accorder une place de choix à la lutte contre le terrorisme. En d'autres termes, dès 2002, un an après les attentats d'Al-Qaïda aux Etats-Unis, l'UA a constitué une politique pour la lutte contre le terrorisme.

Ainsi, un plan pour la prévention du terrorisme en Afrique a été approuvé le 14 septembre 2002, à Alger. Ce plan

prévoit notamment la création d'un centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) chargé de conduire les actions de formation, de mener ses études dans le domaine du terrorisme, de constituer un système de base des données pour la collecte d'échanges et d'analyse d'information et d'exercer une fonction de veille et d'alerte en matière de terrorisme. Le centre dispose d'un correspondant, nommé « Point focal » dans chaque Etat membre de l'UA. Dans ce cadre, il est à préciser que l'UA collabore avec des partenaires dans cette politique de lutte contre le terrorisme au Sahel notamment l'Union européenne.

Le soutien de l'UE à l'UA en matière de lutte contre le terrorisme s'inscrit dans une dernière démarche progressive permettant d'identifier des besoins de coopération et de plus-value d'une telle action. C'est dans ce sens qu'un séminaire a été organisé dans un premier temps en juillet 2007 par le CAERT à Addis-Abeba afin de proposer aux pays africains membres de l'UA une offre européenne antiterroriste de leurs dispositifs nationaux de lutte antiterroriste et le conseil de réorganisation (M. Munganga, 2011, p. 39).

Au cours de ce séminaire, un autre plan d'action a par ailleurs été présenté. Ce plan consiste à la réalisation des missions d'audit afin d'améliorer l'organisation de lutte antiterroriste en Afrique. Dans le second temps, les missions d'évaluation ou des capacités locales des membres de l'UA dans le domaine de lutte antiterroriste seront organisées dans des pays qui les ont demandés à l'issue de la conférence. Les équipes d'audit évaluent in situ les capacités antiterroristes des Etats afin de proposer des améliorations dans un rapport rédigé par les Chefs des missions puis transmis au CAERT, qui aura la charge de diffuser au conseil pour communication aux membres.

En outre, un séminaire regroupant deux représentants des 53 pays membres de l'UA, au Maroc, de l'UNUDC, du CAERT et de chaque Etat

membre de l'UA ainsi que le coordinateur antiterroriste de l'UE, s'est déroulé à Addis-Abeba siège de l'UA encore pour montrer d'autres stratégies de lutter contre le terrorisme.

Les représentants étaient des experts de hauts niveaux et des fonctionnaires ouvert par un responsable de l'UA, et comprenait les interventions suivantes :

-Du CAERT sur l'intervention de menace terroriste ;

-De l'UNUDUC sur les conventions internationales ;

-Du coordinateur européen sur la politique européenne, sur les unités nationales de coordination de lutte antiterroriste ;

-En fin de représentant de l'UA sur l'évaluation de la politique mise en marche. Et ils ont fixé les langues qui animeront d'autres conférences et séminaires dans la lutte antiterroriste, ils ont retenu les langues de l'UA qui seront les langues de travail dont l'anglais, français, l'arabe et le portugais.

Outre ces quelques mesures, les Etats membres de l'UA disposent également d'un projet de loi type sur le terrorisme mis en place en faveur de la diaspora du continent. Cette mise à la diaspora des législations africaines relatives à la lutte contre le terrorisme est rendue impérative par la menace sérieuse que le phénomène fait peser non seulement sur la sécurité intérieure mais aussi sur la sécurité internationale.

Elle procède également de la nécessité d'une coordination entre les Etats africains entant qu'entités régionales travaillent à faire nouer les résolutions anciennes intéressant la lutte anti-terroriste en force de loi contraignante. Aussi le projet de loi type sur le terrorisme soumis à l'examen des experts se préconise plus sur le fondamental de ses dispositions, l'émission d'un mandat d'arrêt africain pour toutes les personnes impliquées, l'établissement d'une liste des personnes recherchées pour des actes terroristes ainsi que l'interdiction de paiement des rançons dans la prise d'otage. Le projet de loi type contre le terrorisme, à travers les mécanismes législatifs. (M. Munganga, 2011, p. 40).

Cependant, en dépit de ces dispositifs, la récente multiplication des attentats en Afrique notamment dans la région du Sahel met en évidence les limites des mesures adoptées par ces organismes internationaux dans la lutte contre le terrorisme.

3. Les perspectives pour une lutte efficace contre le terrorisme

La recrudescence des attentats terroristes notamment au Sahel rappelle le devoir impérieux de l'Afrique de prendre à bras-le-corps la question de la lutte contre le terrorisme et de l'accorder un traitement à la dimension de la menace qu'elle représente pour le développement du continent particulièrement du Sahel. En d'autres termes, au Sahel, l'échec relatif de la diplomatie sécuritaire des acteurs internationaux exige actuellement une autre lecture, une lecture juste du phénomène terroriste.

En effet, la lutte contre le terrorisme dépasse largement aujourd'hui la compétence du seul domaine sécuritaire. Elle nécessite des réponses multiformes et multi acteurs car son éradication n'est possible que dans une synergie d'actions. Dans cette lancée, Cécile Tassin Pelzer citée par Bocoum disait que : « le terrorisme chez l'un a des répercussions chez l'autre et les réseaux criminels mènent des actions au-delà de nos frontières respectives. Il faut faire front commun ». (Bocoum, 2018, p. 17).

Ainsi, bien que des stratégies multiples et complexes soient implémentées par divers acteurs pour parvenir à l'éradication du terrorisme, d'autres voies peuvent aussi être envisagées et qui permettraient éventuellement de compléter les efforts qui sont déjà déployés. Toutefois, certaines des méthodes ou solutions qui sont proposées dans ce travail sont d'ores et déjà expérimentées et/ou envisagées. Cependant, il serait peut-être temps qu'elles soient intensifiées pour les unes, peaufinées pour les autres afin d'optimiser les résultats.

3.1. Renforcer la coopération militaire interafricaine

Considéré comme une menace globale et locale, la lutte contre le terrorisme au Sahel dépasse le seul cadre d'un Etat car la vulnérabilité du système d'un pays met à mal les efforts des pays voisins et peut donc avoir une incidence au niveau sous-régional. Autrement dit, l'interconnexion existante entre les pays de la région du Sahel et leurs voisins fait que de nos jours, aucun Etat n'est à l'abri de cette menace. Dans cette dynamique, Alexandre Marc *et al.* soulignaient que : « en Afrique de l'Ouest, les conflits nationaux franchissent souvent les frontières, déstabilisant ainsi les pays voisins. Les pays entretiennent d'importantes relations informelles entre eux qui peuvent favoriser la régionalisation des conflits ». (A. Marc et al., 2015, p. 8).

Pour remettre en cause le fléau du terrorisme au Sahel, un vaste panel de coopération militaire a vu le jour entre les pays de cette région et les autres Etats à la fois européens qu'africains.

Cette coopération militaire a en effet apporté une expertise, une formation et une connaissance particulières aux forces armées des pays africains notamment du Sahel signataires des accords de coopération. Cependant, ces savoir-faire dispensés ont eu peu d'influence sur le comportement des militaires africains et n'ont pas transformé ces armées en corps républicains au service des citoyens.

Aujourd'hui, bien que la coopération militaire continue d'être perçue comme la solution idoine pour la lutte contre le terrorisme, elle a par conséquent du mal à atteindre l'objectif. La défaillance du système de défense et de sécurité particulièrement des pays africains met en lumière son inadaptation à certaines réalités parmi lesquelles figure le combat contre le terrorisme. C'est ainsi qu'en dépit des efforts consentis, les attaques terroristes prennent de plus en plus de l'ampleur au Sahel.

Pour éradiquer le phénomène terroriste, il faudrait en effet une stratégie africaine multiforme prenant en compte l'Etat, les populations et d'autres auteurs parce que le phénomène terroriste est très complexe. Le renforcement de la coopération militaire interafricaine demeure de ce fait une nécessité³. En d'autres termes, dans un monde devenu de plus en plus violent, ce combat contre le terrorisme au Sahel doit avant tout être perçu par les Etats africains comme un problème propre à l'Afrique donc un défi africain. Professeur Horchani Ferahit cité par Amadou Diop ne disait-il pas que :

nous vivons un défi considérable dans la mesure où nous affrontons tous des menaces de type nouveaux. Je peux faire deux constats. Le premier, c'est que le monde est devenu très violent et c'est paradoxal si nous tenons compte du fait qu'il y a beaucoup d'avancées démocratique. Le deuxième constat, c'est l'échec de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme avec l'augmentation spectaculaire des groupes terroristes. (A., Diop, 2018, p. 2).

Privilégier la coopération interarmées africaine demeure la voie de salut pour arriver à bout du terrorisme dans la région du Sahel. La coopération militaire avec les Etats du nord crée une dépendance d'ordre matériel et scientifique, tout en accentuant la subordination due aux limites financières et technologiques des pays africains.

3.2. Eradiquer le terrorisme par l'éducation

L'éducation a depuis des décennies été au centre du débat. Jusque vers 1970, on assimilait fréquemment l'éducation à la scolarité, c'est-à-dire au système éducatif formel, qui va des classes du primaire aux plus hautes

³ Précisons qu'il existe néanmoins ce type de coopération entre Etats africains. Le Maroc et l'Afrique du Sud jouent ici un rôle de premier plan.

spécialisations universitaires. Cette définition permettait par ailleurs d'évaluer le degré d'instruction d'un individu en fonction des années d'études et des diplômes obtenus.

Au début des années 1970, on s'aperçut peu à peu que cette vision de l'éducation était non seulement beaucoup trop étriquée et artificielle pour se conformer aux réalités de la vie, mais qu'elle empêchait également de porter une attention tout aussi nécessaire aux autres modes d'apprentissage, et qu'elle portait préjudice à l'éducation formelle. A proprement parler, cette conception de l'éducation, rattachée aux notions d'institution et d'âge, supposait trois principes qui ne s'accordaient tout simplement pas avec l'expérience vécue sur le plan quotidien : (P.H., Coombs, 1989, p. 20).

-seules les écoles étaient en mesure de répondre à tous les besoins essentiels des individus en matière d'éducation ;

-l'enseignement s'adressait uniquement à la population en âge scolaire ;

-quiconque n'avait pas suivi une scolarité normale était un ignorant.

Toutefois, la conception beaucoup plus large qui apparut au début des années 1970 et fit rapidement l'unanimité assimilait la notion d'éducation à celle d'apprentissage, quels que soient le lieu, la méthode et l'âge où se faisait cet apprentissage. D'autre part, l'éducation était envisagée comme un processus permanent, s'étalant sur toute une vie, depuis l'enfance jusqu'au troisième âge. Suite à ce changement de paradigme, la Banque mondiale a ainsi augmenté son aide financière aux services d'éducation de base tant pour enfants que pour adultes.

Dans le cas des pays sahéliens en Afrique de l'Ouest, les contraintes financières et sécuritaires ont empêché l'extension de l'école primaire en dehors des zones urbaines au-delà d'un pourcentage réduit (15-35%) d'enfants en âge scolaire. (M. Botti et al., 1977, p. 9). Le nombre d'adultes illettrés augmente en effet chaque année. Même le pourcentage minimum de la

population desservie par le système traditionnel d'enseignement primaire n'arrive pas le plus souvent à acquérir des compétences. Or, l'éducation peut être un excellent moyen de lutte contre le terrorisme.

Mais en Afrique au sud du Sahara particulièrement au Sahel, les formateurs et les acteurs de l'éducation ne sont pas souvent outillés. Ils rencontrent des difficultés et peinent à assurer leurs missions. Pourtant, les enseignants et les éducateurs ont un rôle central à jouer dans la lutte contre le terrorisme parce qu'ils sont en contact direct avec les jeunes. Ils peuvent par ailleurs constituer des modèles d'identification, des agents du changement et des médiateurs favorisant le dialogue et instaurant un respect mutuel. Ils peuvent également être les premiers à repérer des signes de radicalisation menant à la violence et à y répondre.

En outre, les enseignants et les éducateurs doivent également être formés à créer un climat qui contribue à un dialogue respectueux, à la libre discussion et à la réflexion critique, notamment sur des questions potentiellement polémiques et conflictuelles. Autrement dit, le système éducatif a son rôle à jouer dans la réduction de la discrimination, la promotion de valeurs démocratiques et le développement d'une pensée critique autant de rouages essentiels de la prévention de la radicalisation violente. Au-delà de l'instruction et de la qualification, l'école a également comme mission de favoriser la socialisation des jeunes.

Cette socialisation passe notamment par l'instauration d'un climat favorisant l'inclusion et facilitant le vivre ensemble. Gwang-Chol Chang cité par Abdoulaye Diallo soulignait que : « l'éducation peut apporter des réponses durables en offrant aux jeunes des possibilités d'apprentissage pertinentes et opportunes afin de leur permettre d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes qui les aideront à renforcer leur résilience face à

l'extrémisme violent ». (A. Diallo, 2018, p. 9).

Ainsi, le besoin de préparer les enseignants à préparer les jeunes est réel. En dépit d'une part des efforts consentis par l'Unesco à travers l'organisation des ateliers de renforcement des capacités pour la prévention du terrorisme par l'éducation et d'autre part par les autorités des pays du Sahel depuis des décennies pour améliorer et étendre leurs services éducatifs, notamment ceux du premier degré, beaucoup d'entre eux sont confrontés à des résultats inattendus et décevants, (M. Botti et al., 1977, p. 11) :

- hors des zones urbaines, un pourcentage élevé de la population d'âge scolaire primaire n'est pas encore touché par le système et cela accroît le nombre déjà considérable des adultes illettrés ;

- souvent, la population scolarisée n'acquiert pas les attitudes, les qualifications et les connaissances considérées comme souhaitables pour le développement économique et social aux niveaux local, régional ou national ;

- le montant des ressources nécessaires pour l'extension et l'adaptation de l'enseignement primaire, afin qu'il réponde aux besoins des catégories concernées de la population, excède très généralement la capacité financière de la plupart de ces pays.

Ainsi, la mise en œuvre d'une politique visant à soutenir la formation des enseignants demeure une nécessité pour les pays du Sahel. En outre, dans la lutte contre le terrorisme, la contribution des chercheurs et universitaires surtout sociologues, historiens et géographes est aussi fondamentale dans la mesure où ils peuvent traiter des questions sur la société, sur l'histoire et sur la géographie du Sahel pour connaître ses mutations et donner des orientations.

3.3. Améliorer le renseignement

Le concept de renseignement est né à la fin du XIX^e siècle. On passe, à cette époque, de la notion triviale d'espionnage, qui correspond à des pratiques clandestines plus ou moins formalisées au service du Prince, à l'institution d'une bureaucratie secrète au service de l'Etat. (F. Bulinge et al.,

2015, p. 179-195).

Le modèle de renseignement occidental se construit cependant durant le XX^e sur des bases empiriques, dans le secret des services spéciaux et dans un climat de méfiance entretenu par la crainte d'être soi-même espionné. Cette notion de par sa complexité n'a pas une définition consensuelle. Autrement dit, en dépit du foisonnement d'études consacrées au renseignement, nous notons l'absence de définition théorique précise dans la littérature.

Les définitions existantes renvoient généralement à des concepts techniques. Cela s'explique principalement par le fait que le renseignement est d'abord une pratique empirique avant d'être un objet théorique. Dans cette perspective, Henri cité par Franck Bulinge et Eric Boutin le définit comme : « une démarche opératoire, confirmant la vision praxéologique qu'en ont les auteurs issus du monde du renseignement depuis plus d'un siècle, et qui s'ancre dans une culture de l'action. » (F. Bulinge et al., 2015, p. 179-195).

En effet, le terrorisme constitue un thème consensuel autour duquel les services des différents pays partagent leurs connaissances. Cette coopération internationale entre services de renseignement est très active, mais essentiellement une base bilatérale. La coopération multilatérale est de ce fait restée très modeste. Néanmoins, l'ONU, longtemps rétive au renseignement, a récemment évolué sur le sujet.

Toutefois, en dépit de certaines avancées observées depuis quelques années, le niveau de menace élevé rend nécessaire la poursuite de l'amélioration des dispositifs. La coordination entre services de renseignement doit être encore améliorée car dans le combat contre le terrorisme, l'efficacité des services de renseignement constitue un élément déterminant. Il offre les informations et les connaissances essentielles conduisant à la prise des décisions pour une meilleure efficacité. Autrement dit, la lutte contre le terrorisme impose d'être vigilant à tout moment et en tout lieu.

Il est donc primordial de détecter bien avant les risques d'attentats afin de les éviter. Tout ceci nécessite par ailleurs une maîtrise de l'information qui s'entend de la capacité pour les décideurs de tous bords (civils, militaires, agents de l'Etat) d'accéder en temps réel au renseignement afin d'en faire un usage opérationnel et efficace.

Pour cela, les différents acteurs chargés d'assurer la sécurité la région du Sahel, de même que les autorités impliquées dans la lutte contre le terrorisme doivent échanger de façon permanente les informations dont ils disposent dans le cadre de la lutte contre les groupes terroristes implantés au Sahel. Une telle stratégie pourra leur permettre agir contre les éventuelles actions terroristes en cours de préparation.

Il est de ce fait impératif de nouer et de renforcer des partenariats public-privé aux niveaux national, régional et international en matière de partage d'informations, d'expériences, de renseignements même, ainsi que de coordination opérationnelle, de sécurisation des chaînes d'approvisionnement et de contrôle des frontières.

Conclusion

Le terrorisme est un phénomène réel et sérieux. Il met fin à la vie des innocents, crée la psychose et chamboule les agendas à la fois des Etats que des organisations. Il est devenu dans le contexte de la mondialisation une menace globale. Aucun pays n'est aujourd'hui à l'abri des attaques de ce phénomène. Ses actions, longtemps banalisées ont attiré l'attention de l'opinion internationale au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Un intérêt croissant fut ainsi accordé à ce fléau. Les universitaires, les chercheurs, les analystes et les médias accordèrent une place de choix à la problématique de la lutte contre le terrorisme.

De nos jours, il existe un foisonnement de dispositifs et d'études consacrés à l'éradication du phénomène terroriste. Toutefois, en dépit des solutions préconisées et malgré les mesures prises d'une part par les Etats du Sahel et d'autre part par les organisations internationales, les attaques terroristes avec son cortège de victime deviennent récurrentes dans cette région.

La prise de responsabilité des Etats africains s'avère donc indispensable pour une éradication effective de ce fléau. Ainsi, en plus de la nécessaire amélioration et du renforcement des mécanismes développés, la lutte exige d'autres actions complémentaires notamment le renforcement des moyens de communication interafricains, la mise en œuvre du mécanisme de lutte contre le financement du terrorisme et l'établissement de la coopération médiatique.

Bibliographie

BOCOUM, « Lutte contre le terrorisme : l'UE magnifie la collaboration avec le Sénégal », *Le Soleil*, n° 14513 du vendredi 12 octobre 2018, p. 17.

BOTTI, M., CARELLI, M.D. et SALIBA, M., *L'éducation de base dans les pays du Sahel*, Hambourg, Institut de l'Unesco pour l'Education, 1977, 134 p.

BULINGE, F., et BOUTIN, E., « Le renseignement comme objet de recherche en SHS : le rôle central des SIC », in *Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, n° 47, 2015, pp. 179-195. <https://doi.org/10.4000/comunicatioorganisation.4951>, consulté le 09/11/2022.

Comprendre le Sahel à travers son histoire, sa géographie et ses défis sociodémographiques et sécuritaires, Dakar, UNFPA, 2021, 56 p.

COOMBS, P.H., *La crise mondiale de*

l'éducation, New York, Oxford University Press, 1989,

DIALLO, A., « Extrémisme violent en Afrique de l'Ouest : la prévention par l'éducation des enfants », *Le Soleil*, n° 14423 du mardi 26 juin 2018, p. 9.

DIOP, A., « Prévention et lutte contre l'extrémisme violent : créer des passerelles entre les populations et l'Etat », *Le Soleil*, n°14423 du mardi 26 juin 2018, p. 2.

GASMI, A., et DJERIA, J., « La problématique de l'implication des jeunes africains dans le terrorisme et l'extrémisme violent : entre les complexités de la réalité et la nécessité de la solution », in *Revue africaine sur le terrorisme*, vol. 7, n° 2, décembre 2019, pp. 69-92.

JACQUEMAIN, M., « Terrorisme, terroriste », in *Quaderni*, n°63, Printemps 2007. Nouveaux mots du pouvoir : fragments d'un abécédaire. <http://www.persée.fr/doc/quad-0987-1381-2007-num-63-1-1794>, consulté 12/10/2022.

KANTE, M.I., « Lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest : coopération entre la CEDEAO, les Etats et les Organisations », in *Revue africaine sur le terrorisme*, vol. 7, n° 2, décembre 2019, pp. 93-108.

KLEIN, P., « Le Conseil de sécurité et la lutte contre le terrorisme : dans l'exercice de pouvoirs toujours plus grands ? », in *Revue québécoise de droit international*, hors-série avril 2007, p. 134, <https://www.persee.fr/doc/rqdi-0828-9999-2007-hos-1-1-1397>, consulté le 19/10/2022.

MARC, A., *et al.*, *Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, Paris, Agence française de développement et de la Banque mondiale, 2015, 52 p.

MUNGANGA, M., « L'Union africaine et la lutte contre le terrorisme en Afrique : cas du Sahel et la Corne d'Afrique », Mémoire de Master II, Université Officielle de Bukavu, 2011, 55 p.

« Lutte contre le terrorisme : un

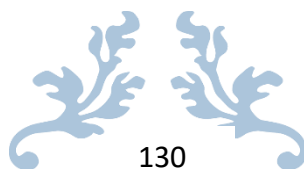
diplomate russe dirigera le bureau de l'Onu », *Le Soleil*, n° 14120 du jeudi 22 juin 2017, p. 17.

THIAM, E.H.A., « Le terrorisme est une menace globale », *Le Soleil*, n° 14023 du jeudi 23 février 2017, p. 3.

Numéro 008 Décembre 2022
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°008 Décembre 2022